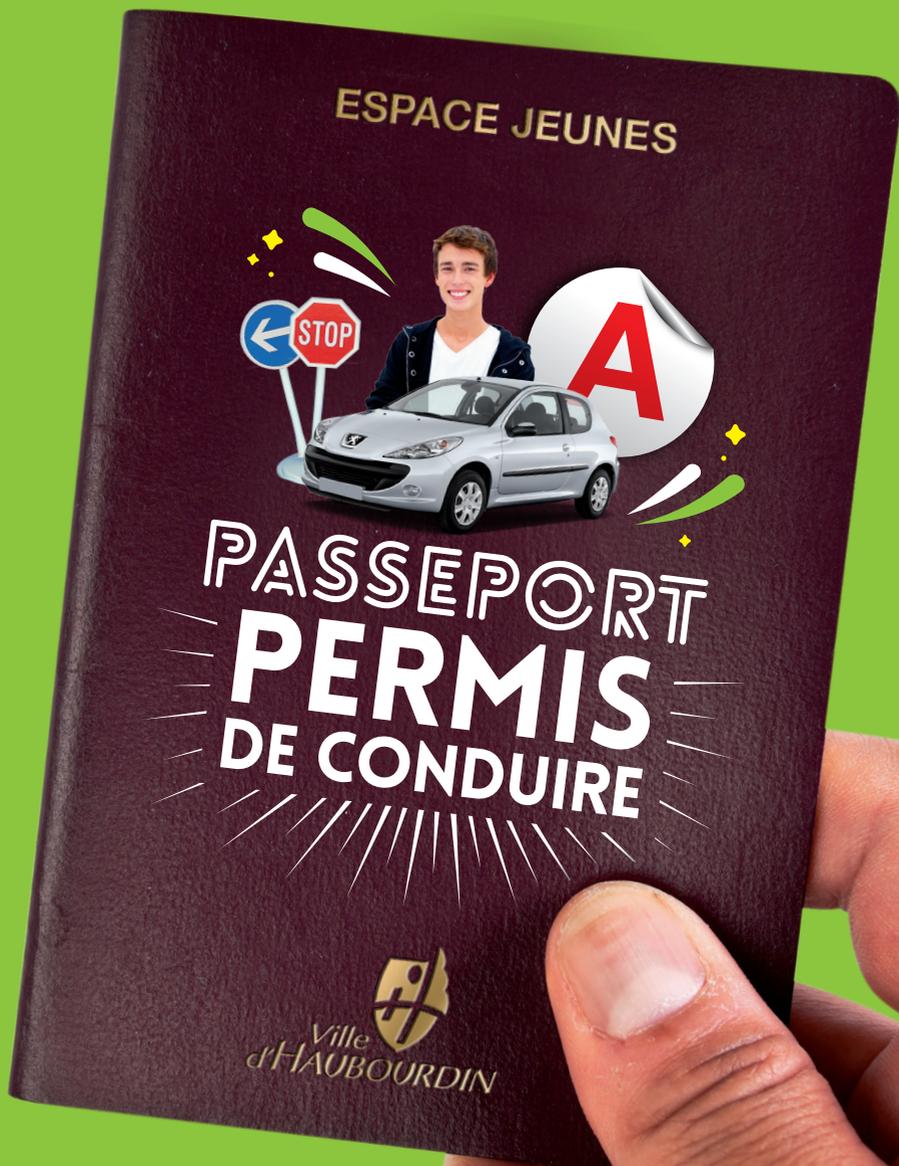


“ Une aide apportée par la Ville d'Haubourdin
POUR LE PASSAGE DU CODE DE LA ROUTE ”



VOTRE PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE **EN 3 ÉTAPES**

1 **RETIRER LE DOSSIER** au Point Information Jeunesse
de la Ville d'Haubourdin (*Espace Jeunes - 47, rue Rouget de Lisle*)

2 **REEMPLIR ET SIGNER LE PASSEPORT** en n'oubliant pas de
renseigner chaque partie et notamment :

- L'autorisation parentale pour les mineurs
- L'attestation référent PIJ
- L'attestation de l'auto-école
- L'attestation d'engagement associatif

EN JOIGNANT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :

- Un justificatif de situation (justificatif Pôle Emploi ou feuille d'imposition des parents)
- Une copie de la pièce d'identité du demandeur et une copie du livret de famille complet
- Facture acquittée de l'auto-école
- RIB

3 **DÉPOSER LE DOSSIER COMPLET**
au Point Information Jeunesse (PIJ)

La partie ci-dessous est réservée à l'administration

Dossier n° : Date d'arrivée :

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Nom de l'auto-école :

Coût d'inscription :

Date de la commission d'attribution :

Décision :

Montant accordé pour la bourse :

Commentaires :



MA SITUATION



Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Mail :

Tél :

Situation Sociale :

CONDITION DE LOGEMENT

Autonome Chez les parents /famille Foyer

Autres :

RESSOURCES FINANCIÈRES

Familiales Personnelles

Autres :

SITUATION SCOLAIRE

Lycéen Étudiant N'est plus scolarisé

Niveau d'études :

SITUATION PROFESSIONNELLE (hors scolarité)

Salarié depuis : / / Quel type d'emploi :

Demandeur emploi

Apprentissage

Formation



MOTIF DE LA DEMANDE

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire :

.....

.....

.....

.....



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 Conditions d'admission

- Être Haubourdinois
- Être âgé entre 16 ans et 25 ans révolus

ARTICLE 2 Dossier et pièces justificatives

Le dossier est à retirer au Point Information Jeunesse et à remettre complété au même service. Il comporte les attestations et pièces justificatives nécessaires à son instruction :

- Copie d'une pièce d'identité
- Copie intégrale du livret de famille
- Copie de l'avis d'imposition et une attestation
- Facture acquittée de l'inscription au code
- Convention avec l'auto-école et convention avec l'association

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ.

ARTICLE 3 Engagement

Une convention d'engagement associatif est signée.

Le demandeur doit effectuer une action bénévole dans une association haubourdinoise d'un minimum de 25 heures.

Une convention d'engagement est également signée avec la Ville et l'auto-école.

Le demandeur doit fournir une attestation de passage du code de la route.

Chaque demandeur s'engage à utiliser la bourse obtenue dans le cadre du passage du code de la route. En cas de non présentation à l'épreuve théorique du code de la route dans les 6 mois à compter de l'inscription du bénéficiaire, sauf cas de force majeure ou accord des parties, il est convenu que la bourse sera annulée de plein droit. Le bénéficiaire devra alors rembourser la subvention.

ARTICLE 4 Responsabilité

La municipalité d'Haubourdin est organisatrice de l'opération, mais en aucun cas du projet du jeune. Elle ne pourra donc être tenue responsable en cas de difficulté, « accident de parcours » rencontré ou erreur d'appréciation commise par le demandeur au cours de la réalisation de son projet.

Les parents des jeunes mineurs devront obligatoirement signer le dossier et dégager ainsi la municipalité d'Haubourdin de toute responsabilité. Néanmoins, en cas de problème ou de difficulté, le jeune pourra contacter le Point Information Jeunesse qui tentera de l'accompagner au mieux dans la réalisation de son projet.

ARTICLE 5 Attribution des bourses

La commission d'attribution se réunit deux fois par an. Elle est composée des membres de la commission jeunesse. Le secrétariat de séance est assuré par le Pôle Éducatif.

Les candidats se voient notifier la décision par la commission d'attribution.

ARTICLE 6 Montant du passeport

La prise en charge par le passeport permis de conduire se limite à une participation au financement de l'examen théorique (code).

Le passeport permis de conduire prévoit l'attribution d'une bourse financée à 100 % plafonné à 250 €

ARTICLE 7 Modalités

Les bourses seront attribuées dans la limite des crédits disponibles selon l'avis du jury.

Elles sont versées sur présentation de la facture acquittée fournie par l'auto-école et une fois les 25h de bénévolat effectuées. Le courrier de notification de la décision précisera les modalités de versement de la bourse.

ARTICLE 8 Respect du règlement

En cas de non-respect du présent règlement, la commission d'attribution pourra prononcer le retrait de la bourse octroyée et demander son remboursement si elle a été versée.

Je soussigné :

m'engage à respecter ce règlement.

Signature du jeune :

Signature du représentant légal :



ATTESTATIONS À REMPLIR

ATTESTATION PARENTALE POUR LES MINEURS

M, Mme :

tél :

autorisons notre enfant :

à solliciter le passeport permis de conduire et à ce titre à s'impliquer bénévolement dans une association haubourdinoise pour un minimum de 25 heures selon les conditions précisées par l'association.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du contenu et fonctionnement du dispositif auquel nous adhérons par la signature du présent règlement et toutes les conventions qui nous ont été présentées (bourse au permis et contribution citoyenne). Nous dégageons la municipalité d'Haubourdin de toute responsabilité relative à la réalisation du projet.

Date / /

Signature(s) :

ATTESTATION D'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Action individuelle bénévole* dans une association haubourdinoise, de 25 heures minimum, à effectuer dans les 6 mois suivant l'inscription au code de la route. L'engagement est conditionné par l'obtention de la bourse. Le partenariat sera formalisé par une convention.

** le jeune peut être accompagné par le PIJ s'il ne trouve pas d'action*

Je soussigné(e) M, Mme :

Président(e) de l'association :

Souhaite accueillir :

pour une action bénévole de 25 heures minimum

Mission confiée :

Horaire d'accueil :

La mission de bénévolat a bien été effectuée

Commentaire :

.....
.....

Cachet de l'organisme :

Signature :

ATTESTATION DU RÉFÉRENT P.I.J.

Je soussigné(e) M, Mme :

en qualité de :

certifie avoir accueilli le candidat

Nom :

Prénom :

Pour un échange autour de son projet.

La mission de bénévolat a bien été effectuée

Commentaire :

.....
.....

Cachet de l'organisme :

Signature :



ESPACE JEUNES
VILLE D'HAUBOURDIN
47 rue Rouget de Lisle
espacejeunes@haubourdin.fr